



## **Rapport Spécial** **(article 633 du code des sociétés)**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à l'article 633 du Code des sociétés, nous vous exposons dans ce rapport les mesures mises en œuvre en vue de redresser la situation financière de la société.

### **Principaux chiffres des comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2004 (en EUR)**

Total de l'actif :	20 153 239.60
(-) Total des dettes :	7 549 880.90
(-) Total des provisions :	8 839 527.99
(=) Actif net (Capitaux propres) :	3 763 830.71
Capital :	20 176 000.00
Perte de l'exercice à affecter :	- 260 626.17
Perte reportée de l'exercice précédent :	- 16 222 750.97

### **Mesures prises en vue de redresser la situation financière de PCB**

#### **1. Poursuivre le redressement de sa filiale Pharma Belgium**

Les différentes mesures de réorganisation et de gestion mises en œuvre, dès l'année 2003, par la filiale Pharma Belgium, ont permis de rétablir une situation nette positive en 2004 et à moyen terme de mettre la société en position de reconstituer ses fonds propres, d'envisager à nouveau une distribution de dividendes et de commencer à se désendetter.

A titre d'information, la situation nette de Pharma Belgium s'élevait à - 896 580,58 € au 31.12.2002, à - 525 554.05 € au 31.12.2003 et à 1 890 599.98 € au 31.12.2004.

Selon les prévisions, le résultat de l'exercice 2005 de Pharma Belgium devrait être du même ordre que celui dégagé en 2004 d'un montant de 2 416 154, 03 €.

## **2. S'assurer du maintien des moyens financiers mis à disposition par le Groupe Celesio**

Depuis la résiliation du contrat de cession de créances au mois de mars 2003, le Groupe CELESIO met à la disposition de PCB les moyens financiers nécessaires à son activité au travers un contrat de « cashpooling » garantissant ainsi PCB de la pérennité de son financement.

**En application des dispositions de l'article 633 du Code des sociétés, le Conseil d'Administration envisage l'exercice 2005 avec confiance en poursuivant la stratégie engagée et propose à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 18 mai 2005, de voter la continuation de l'activité de la société.**

Fait à Bruxelles, le 02 mars 2005  
Le Conseil d'Administration